

À qui appartiennent les éoliennes de la Mer du Nord ?

Fabienne Collard

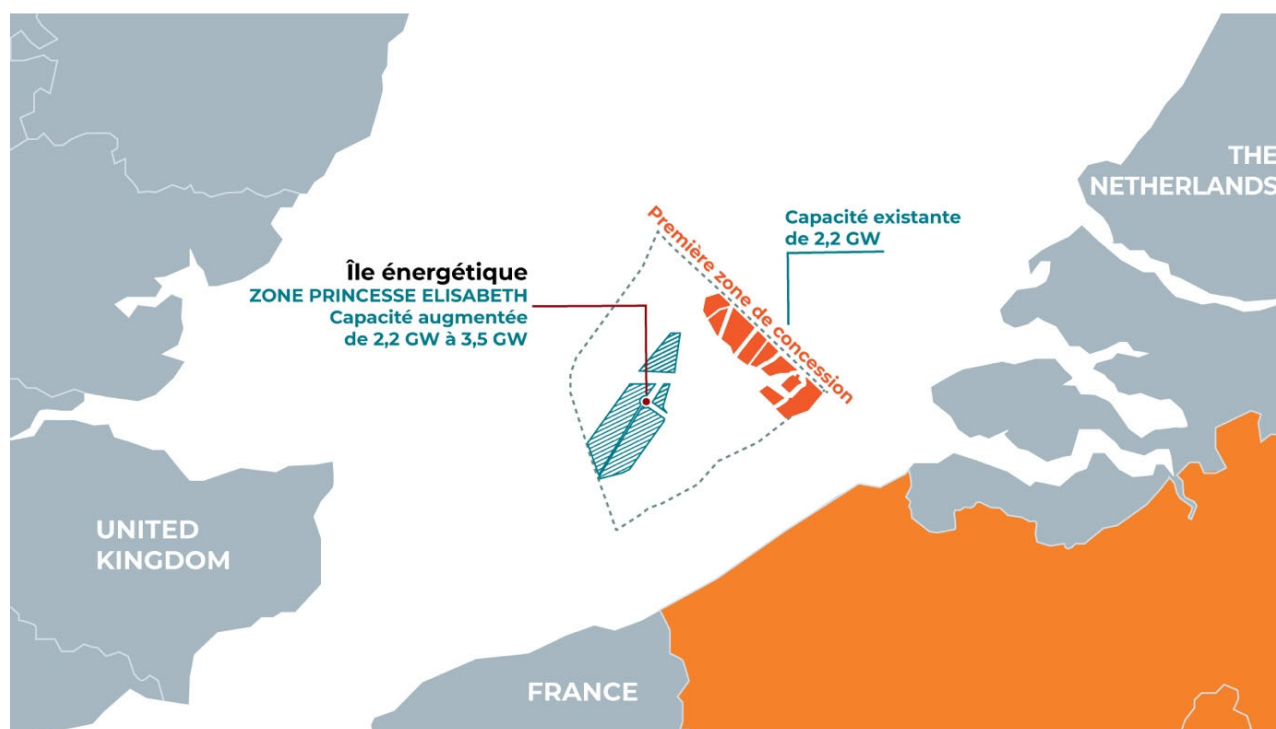
Le 25 novembre 2024 a débuté l'appel d'offres pour l'attribution de la première des trois concessions éoliennes *offshore* que compte la zone Princesse Élisabeth. Située à la frontière française, cette zone éolienne en Mer du Nord est la seconde à prendre place au large des côtes belges. Cette procédure se déroule parallèlement à la construction de l'île énergétique artificielle qui regroupera notamment les câbles que les futurs parcs éoliens de la zone utiliseront pour acheminer l'électricité produite vers la terre ferme.

De tels chantiers requièrent des investissements considérables, comme l'ont montré les expériences comparables menées jusqu'ici. Le développement et l'exploitation des parcs éoliens *offshore* poussent dès lors des acteurs publics et privés à unir leurs forces afin de partager les risques organisationnels et financiers importants qui entourent ce type de projet.

Cette @*analyse du CRISP en ligne* s'emploie à identifier les différentes sociétés actionnaires des huit parcs déjà en activité, ainsi que les liens qui existent entre elles. Cet examen permet d'entrevoir les motivations qui conduisent différents acteurs à s'impliquer dans de tels investissements et souligne l'importance que revêtent ces enjeux pour le futur, et ce à plus d'un titre.

Un chantier de grande ampleur

Depuis une quinzaine d'années, des éoliennes ont été installées au large des côtes belges. Une première zone a ainsi été développée dans les eaux territoriales le long de la frontière néerlandaise (zone orientale). Le projet en cours de démarrage (zone Princesse Élisabeth) viendra donc compléter et renforcer le parc existant. À l'horizon 2030, ces trois nouvelles parcelles permettront de disposer de 2,2 à 3,5 gigawatts (GW) de capacité éolienne en mer supplémentaire. Pour exploiter cette production d'énergie renouvelable, il est également prévu de renforcer le réseau de transport terrestre d'électricité, via les projets Ventilus, en Flandre, et Boucle du Hainaut, en Wallonie. Le calendrier reste cependant incertain, en raison notamment de la levée de boucliers des habitants et des communes concernés par le tracé du périmètre d'implantation de cette nouvelle liaison électrique à haute tension.



Source : Elia.

Dans la zone orientale, huit parcs éoliens *offshore*, répartis sur neuf concessions domaniales, sont pleinement opérationnels depuis décembre 2020 et représentent ensemble une capacité installée de près de 2,3 GW ¹. Le premier parc à être entré en activité, C-Power (325 mégawatts - MW), est opérationnel depuis 2009.

Tableau 1. Parcs *offshore* de la zone orientale

Concessions	Capacité installée (en MW) / nombre d'éoliennes	Année de mise en service
C-Power	325 / 54	2009
Belwind	171 / 56	2010
Northwind	216 / 72	2014
Nobelwind	165 / 50	2017
Rentel	309 / 42	2018
Norther	370 / 44	2019
Northwester 2	219 / 23	2020
Seamade - Mermaid	235 / 28	2020
Seamade - Seastar	252 / 30	2020

Source : Belgian Offshore Platform.

Pour permettre un tel développement de l'éolien *offshore*, les besoins en temps et en moyens financiers sont considérables. Le délai médian de réalisation des parcs

¹ CREG, *Rapport annuel 2023*, 2024, p. 23.

dans la zone orientale, entre la demande de concession domaniale et le début de la production d'électricité, est ainsi de presque neuf ans. Dans un récent rapport ², la Cour des comptes estime que les investissements dans les parcs de la zone orientale se sont élevés à 7,1 milliards d'euros, sans compter le soutien pour la production et le raccordement, financé via les ressources générales de l'État fédéral, ni le soutien financier accordé pour la construction des parcs et qui a mené à une surcharge, facturée aux consommateurs, évaluée à presque 50 euros annuels par ménage en 2021 (année de référence du rapport) ³. Pour leur part, et vu l'ampleur de tels chantiers, les industriels se regroupent en consortiums pour mener à bien la phase de construction des parcs éoliens. Le consortium belge TM Edison, composé des entreprises Deme et Jan De Nul, expertes en dragage et ingénierie, a ainsi remporté, en février 2023, l'appel d'offres pour la construction de l'île énergétique artificielle de la zone Princesse Elisabeth ⁴.

Plus largement, la mobilisation des capitaux nécessaires pour ces projets *offshore* en Mer du Nord requiert l'intervention de plusieurs investisseurs. Cerner les acteurs impliqués dans ces investissements est possible puisque chacun de ces projets a acquis une personnalité juridique sous la forme d'une société anonyme, ce qui permet d'établir quelles sont les sociétés qui composent son actionnariat.

Tableau 2. Actionnariat des parcs *offshore* en Mer du Nord (zone orientale)

Concessions	Actionnaires au 31 décembre 2023 *
C-Power	C-Power Holdco (63,3 %), RWE (26,7 %), EDF (10 %)
Belwind	Parkwind (78,5 %), Meewind (21,5 %)
Northwind	Aspiravi (70 %), Sumitomo (30 %)
Nobelwind	Parkwind (41 %), Sumitomo (39 %), Meewind (20 %)
Rentel	Otary (52 %) et ses huit actionnaires pour 6 % chacun
Norther	Elicio (50 %), Eneco (50 %)
Northwester 2	Parkwind (70 %), Sumitomo (30 %)
Seamade - Mermaid	Otary (70 %), Ocean Winds (17,5 %), Eneco (12,5 %)
Seamade - Seastar	Otary (70 %), Ocean Winds (17,5 %), Eneco (12,5 %)

Source : comptes annuels des sociétés concernées.

* Pour C-Power et Northwind, l'actionnariat repris intègre des éléments plus récents (2024).

Le premier constat qui ressort de la lecture de ce tableau est que les acteurs historiques de la production d'énergie en Belgique (les sociétés françaises Engie et, dans une moindre mesure, EDF) ⁵ ne sont présents que de manière relativement discrète au sein de l'actionnariat des parcs éoliens *offshore* belges en Mer du Nord : EDF possède 10 % de C-Power, tandis qu'Engie n'est impliquée que dans l'actionnariat de Seamade,

² Cour des comptes, *Parcs éoliens offshore. Construction, raccordement et exploitation*, Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles, novembre 2023.

³ La construction de l'île énergétique Princesse Elisabeth devrait par ailleurs faire face à un important dépassement de budget.

⁴ Jan De Nul, « Jan De Nul et Deme construisent la première île énergétique artificielle pour Elia », communiqué, 28 février 2023.

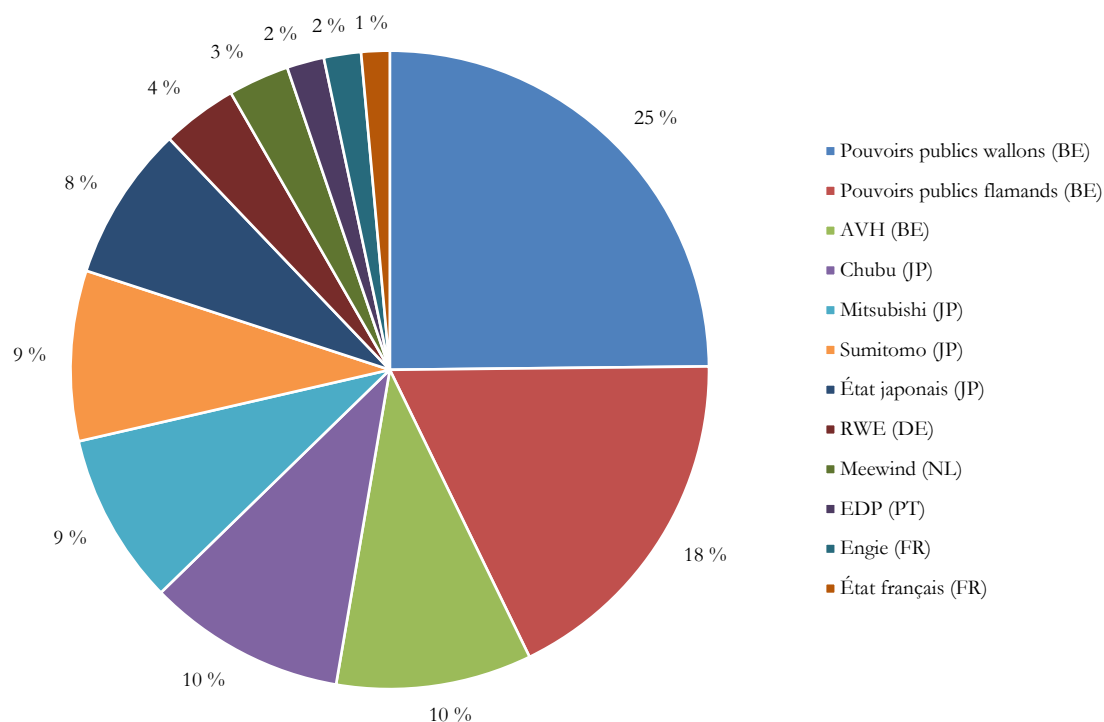
⁵ F. COLLARD, « Les producteurs d'énergie en Belgique. Electrabel et les autres opérateurs historiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2581-2582, 2023.

à travers la *joint-venture* Ocean Winds, qui ne détient que 17,5 % des deux concessions composant le parc le plus récent de la zone orientale.

Les acteurs qui pèsent le plus dans l'actionnariat des parcs *offshore* belges déjà existants sont la société Parkwind, présente jusqu'il y a peu de temps dans quatre parcs éoliens *offshore* ⁶, et contrôlée désormais par un groupe japonais, ainsi que les consortiums C-Power Holdco et, surtout, Otary, aux mains d'un actionnariat belge et essentiellement public.

On peut affiner l'analyse de l'actionnariat de ces concessions en estimant la capacité installée attribuable à chaque actionnaire au regard du pourcentage qu'il détient dans un ou plusieurs parcs, et en agrégeant ensuite ces données au niveau des groupes qui contrôlent ces différentes sociétés actionnaires. Cela permet notamment d'identifier la nationalité des groupes d'entreprises ⁷ qui détiennent et contrôlent les sociétés considérées.

Graphique 1. Groupes actionnaires des parcs *offshore* en Mer du Nord (zone orientale)



⁶ Cette présence est récemment descendue à trois parcs puisque, en mars 2024, le producteur d'électricité verte Aspiravi a annoncé qu'il allait faire valoir son droit de reprise sur les actions détenues par Parkwind dans Northwind (cf. *infra*).

⁷ Au sens où le CRISP l'entend, un groupe d'entreprises se définit comme une unité économique composée d'entités juridiquement distinctes par l'intermédiaire desquelles se déploie un réseau de relations (le plus souvent, mais pas exclusivement, sous la forme de participations financières) qui sont organisées en vue de la réalisation d'un intérêt spécifique, irréductible à la somme des intérêts de ses membres. Une multinationale est typiquement un groupe d'entreprises, mais de nombreux groupes sont actifs dans un seul pays.

Il ressort de ce graphique que les investisseurs impliqués dans la zone *offshore* déjà en place sont majoritairement belges ou japonais. Les actionnaires belges représentent 53 % de cet actionnariat (25 % pour les pouvoirs publics wallons, 18 % pour les pouvoirs publics flamands et 10 % pour le groupe privé Ackermans & van Haaren - AvH), contre 35 % d'actionnariat japonais (10 % pour Chubu, 9 % pour Mitsubishi, 8 % pour Sumitomo, ainsi que 8 % pour l'État japonais, actionnaire majoritaire de la Tokyo Electric Power Company). Les autres investisseurs associés à la zone orientale sont l'allemand RWE (4 %), la coopérative énergétique néerlandaise Meewind (3 %), Engie et l'État français, actionnaire majoritaire d'EDF (pour un total de 3 % d'actionnaires français), et enfin le portugais EDP, via la *joint-venture* Ocean Winds (2 %). Un examen plus spécifique des actionnaires belges et japonais permet de cerner l'essentiel de l'actionnariat du parc éolien belge *offshore* déjà existant.

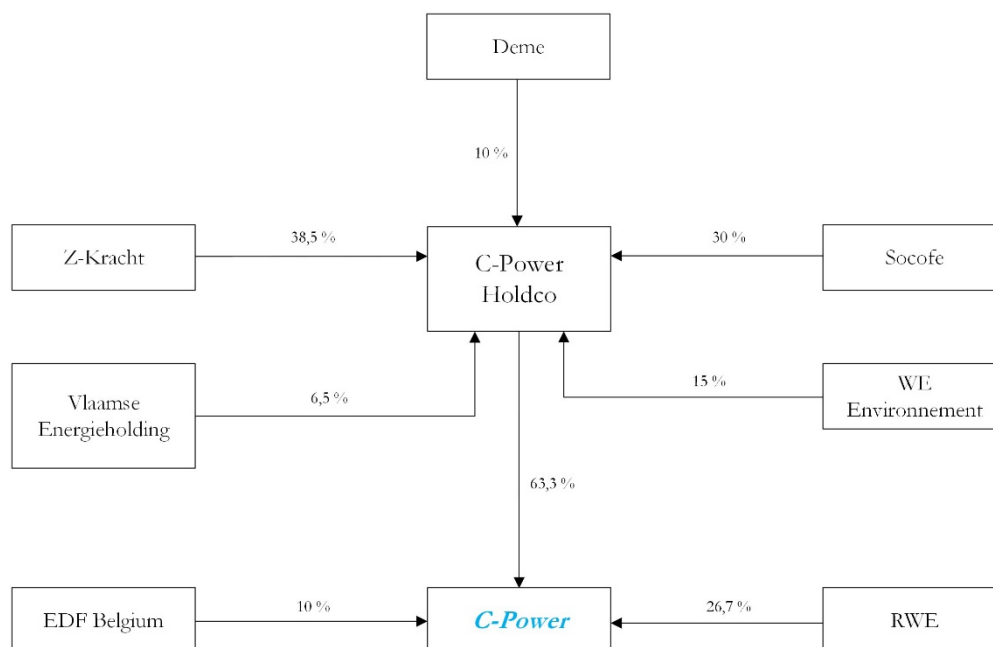
Les actionnaires belges

Le consortium C-Power Holdco est l'actionnaire majoritaire (63,3 %) du pionnier des parcs éoliens *offshore*, C-Power – à ses côtés, figurent les actionnaires minoritaires RWE et EDF, producteurs et fournisseurs d'énergie. En février 2024, les co-actionnaires de C-Power Holdco – à savoir des sociétés d'investissement wallonnes (la Socofe et WE Environnement, pour 45 %), des sociétés d'investissement flamandes (Z-Kracht et le Vlaamse Energieholding, pour 45 % également), ainsi que le dragueur et spécialiste du génie civil hydraulique Deme (pour 10 %) – ont racheté au fonds d'infrastructure luxembourgeois Marguerite la part que celui-ci détenait initialement dans le parc éolien belge ⁸. En faisant valoir leur droit de préemption, Deme et les sociétés d'investissement public wallonnes et flamandes ont fait connaître leur volonté de renforcer l'ancrage belge dans l'éolien *offshore* quelques mois avant que la première concession liée à la zone Princesse Élisabeth ne soit mise aux enchères ⁹.

À l'exception du Vlaamse Energieholding, les autres partenaires au sein de C-Power Holdco figurent également parmi les actionnaires du consortium Otary, lui-même actionnaire majoritaire dans deux parcs *offshore* : Rentel et Seamade (parc qui résulte de la fusion des concessions Mermaid et Seastar).

⁸ Marguerite, « Marguerite Pantheon sells stake in Belgian *offshore* wind farm C-power », communiqué, 13 février 2024.

⁹ Socofe, « L'ancrage public belge de C-Power se renforce », communiqué, 15 février 2024.

Schéma 1. Actionnariat du parc C-Power en février 2024

Otary et ses membres

La société anonyme Otary, créée en 2011, regroupe huit acteurs de l'éolien *offshore* en Belgique : Deme, la Socofe, WE Environnement et Z-Kracht, tous les quatre présents dans C-Power, ainsi que les producteurs d'électricité verte Aspiravi et Elicio, et les sociétés d'investissement Green Offshore et Power@Sea.

À l'origine, chacun des huit partenaires détenait 12,5 % d'Otary, dont les membres, déjà associés sous la forme d'un consortium, ont obtenu la concession pour Rentel (en 2009), ainsi que celle pour Seastar et 65 % de celle pour Mermaid (en 2012) – Engie, via Electrabel, détenait les 35 % restants dans l'actionnariat de Mermaid¹⁰. Mais en 2018, face au besoin d'opérer des économies d'échelle à la suite d'une baisse de subsides de la part de l'État belge, les structures organisationnelles de Seastar et Mermaid ont fusionné et donné naissance à Seamade¹¹.

La société anonyme Seamade est actuellement contrôlée par Otary, qui y détient une participation majoritaire (70 %), tandis qu'Engie et Eneco y possèdent tous deux une participation minoritaire (respectivement de 17,5 % à travers Ocean Winds, une *joint-venture* avec le portugais EDP Renováveis¹², et de 12,5 % à travers Bayamo Wind,

¹⁰ Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), *Étude relative à l'actionnariat des concessions domaniales pour la construction et l'exploitation de parcs d'éoliennes en Mer du Nord*, étude (F)150122-CDC-1368, 22 janvier 2015, p. 9.

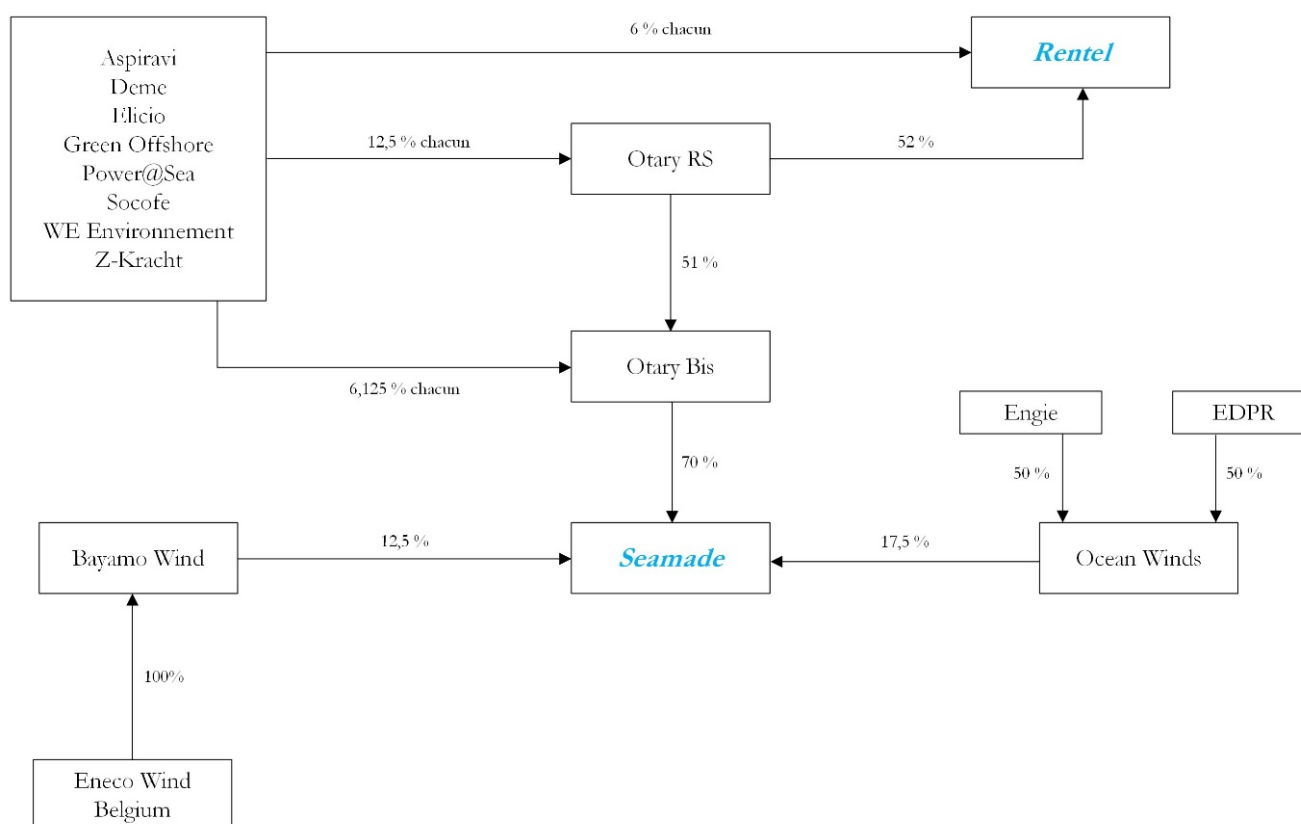
¹¹ Source : Otary. Voir aussi « Une fusion dans l'éolien en mer pour créer Seamade », *L'Écho*, 19 juillet 2018.

¹² EDP Renováveis est une filiale de l'entreprise portugaise Energias de Portugal, spécialisée dans les énergies renouvelables, dont le premier actionnaire (20,9 %) est la société chinoise China Three Gorges Europe, elle-même filiale de China Three Gorges Corporation, une société publique chinoise.

société contrôlée à 100 % par Eneco). À l'occasion de la fusion entre Seastar et Mermaid, les actionnaires de ces deux projets éoliens, Otary et Engie, ont accepté l'entrée au capital d'Eneco, ce fournisseur d'électricité étant à la recherche de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable pour ses clients et le rapport de force au sein de la structure actionnariale étant conservé : Otary est demeuré majoritaire et Engie minoritaire. Dans ce contexte, un *holding* intermédiaire a également été créé : Otary Bis. Otary détient 51 % d'Otary Bis et chaque actionnaire d'Otary y détient 6,125 % en direct.

Par cette fusion des concessions Seastar et Mermaid, Seamade est devenu le plus grand parc éolien *offshore* belge, avec 487 MW de capacité installée. C'est toutefois moins que ce que prévoyait initialement le projet Mermaid à lui seul puisqu'il aurait dû atteindre 500 MW de capacité installée. Mais en 2014, ses actionnaires de l'époque, Otary et Electrabel, avaient décidé de céder la moitié de la concession à un autre parc, Northwester 2, qui regroupait leurs concurrents malheureux à l'issue de l'appel d'offre : Colruyt et TTR Energy, filiale du groupe belge d'ingénierie TPF. Cette scission a permis de partager les risques opérationnels et financiers d'un projet plus périlleux que d'autres, à cause de sa taille, de sa situation loin des côtes, et de ses éoliennes à installer en eaux profondes ¹³.

Schéma 2. Actionnariat des parcs Rentel et Seamade au 31 décembre 2023



¹³ « Une fusion dans l'éolien en mer pour créer Seamade », *L'Écho*, 19 juillet 2018.

Parmi les actionnaires du consortium Otary, on trouve deux filiales du groupe AvH : Deme et Green Offshore. AvH est un *holding* familial anversois coté en bourse, actif dans les secteurs de l'ingénierie, de la gestion de fonds financiers ou encore de l'immobilier.

Acteur incontournable dans le secteur de l'éolien *offshore*¹⁴, la société Deme est spécialisée dans le dragage et la mise en œuvre d'infrastructures marines. Également cotée en bourse, elle est détenue à 62,1 % par AvH et à 12,1 % par le groupe français de construction Vinci.

De son côté, Green Offshore se présente comme un véhicule mis en place par le groupe AvH pour la gestion de ses participations *offshore*. AvH en détient 50 % du capital en direct, et 31 % de manière indirecte, via sa filiale Compagnie d'entreprises (CFE), qui est un groupe industriel belge actif dans la construction, la promotion immobilière et les investissements durables.

Via Deme Concessions Wind et sa participation majoritaire de 51,1 %, le groupe AvH contrôle également un autre membre du consortium Otary : la société d'investissement Power@Sea. Celle-ci a activement participé au projet de construction des parcs C-Power et Rentel. À travers elle, ses actionnaires ont également exploré des sites de concessions à l'étranger, notamment le long d'autres côtes de la Mer du Nord et des côtes de la Mer Baltique, où l'expérience acquise via C-Power pouvait être mise à profit. Power@Sea était également présente en Pologne, où elle avait obtenu des concessions pour la construction de deux parcs éoliens *offshore*, C-Wind et B-Wind. Cependant, en raison de difficultés à obtenir une capacité de raccordement sur le réseau terrestre, ces projets n'ont pas abouti et ont été cédés fin 2018. Depuis lors, l'activité de Power@Sea s'est restreinte à celle de *holding* actionnaire d'Otary et cette société n'est plus active dans le domaine du développement¹⁵.

L'actionnariat public

Aux côtés de Deme (et donc du groupe AvH), l'actionnariat de Power@Sea se compose des sociétés d'investissement public wallonnes Socofe (pour 24,5 %) et WE Environnement (pour 24,5 % également), toutes deux également partenaires au sein d'Otary. La Socofe est à l'origine une intercommunale lancée en 1990, autour des bassins de Charleroi et de Liège, pour créer un axe wallon autour du développement du secteur public de la production d'électricité. Elle est d'ailleurs l'un des actionnaires historiques de la Société coopérative de production d'électricité (SPE), aujourd'hui devenue Luminus et dont la Socofe détient toujours 4,7 %¹⁶. En 2000, en pleine libéralisation du secteur de l'énergie, la Socofe a décidé, même si son actionnariat restait majoritairement public, de suivre les règles concurrentielles du secteur privé en changeant de statuts pour devenir une société anonyme¹⁷. Parmi ses principaux actionnaires, on retrouve actuellement le *holding* liégeois Nethys, pour 25,35 %, et

¹⁴ Surtout connu pour ses travaux dans le dragage, les infrastructures et l'énergie *offshore*, Deme se positionne aussi désormais dans la production et le stockage d'hydrogène vert. Via sa filiale Hypport Energy, cette société participe à deux ambitieux projets dans ce cadre, l'un situé à Oman et l'autre en Égypte.

¹⁵ Source : Socofe.

¹⁶ F. COLLARD, « Les producteurs d'énergie en Belgique », *op. cit.*, p. 60.

¹⁷ Source : Socofe.

NEB Participations¹⁸, filiale de Nethys, pour 20,65 %. L'intercommunale liégeoise Enodia (ex-Publifin, ex-Tecteo), maison mère de Nethys, et dont l'actionnaire majoritaire est la Province de Liège (53,9 %), détient donc indirectement 46 % des parts de la Socofe¹⁹, elle-même actionnaire d'Otary. Nethys est aussi actionnaire d'Otary via sa filiale Elicio. Le reste de l'actionnariat de la Socofe se partage essentiellement entre des intercommunales pures de financement wallonnes, pour 34,72 %²⁰, et des investisseurs financiers et institutionnels, pour 19,33 %²¹.

En marge de l'éolien *offshore*, la Socofe détient d'autres participations liées au développement des énergies renouvelables, comme Green for Power (mise en œuvre de projets locaux de transition énergétique) ou Estor-Lux (solutions de stockage) et se retrouve également au capital des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (Elia, via Publi-T et Publipart) et de gaz (Fluxys, via Publigaz), ainsi que de WE Environnement²². Cela semble logique dans la mesure où la Socofe a pour vocation de fédérer les intérêts des actionnaires communaux wallons dans le secteur de l'énergie.

La Socofe possède 20 % de WE Environnement²³. Cette dernière, également membre du consortium Otary, est détenue à 80 % par Wallonie Entreprendre (WE). Ce « bras financier » de la Région wallonne résulte de la fusion, en 2023, des trois outils économiques et financiers que comptait leur actionnaire majoritaire, la Région wallonne : la Sogepa, la Sowalfin et la SRIW. Créé en 1999 à l'initiative de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW), le *holding* SRIW Environnement, axé sur le développement des investissements environnementaux de la Wallonie, a changé de nom en 2023, à l'occasion de la fusion, pour devenir WE Environnement.

Otary compte également parmi ses actionnaires le producteur d'énergie verte (éolien) Elicio. Fondée en 2014, la société Elicio, filiale à 100 % du *holding* Nethys, a repris l'ensemble du portefeuille éolien *offshore* d'Electrawinds, entreprise ostendaise spécialisée dans les énergies renouvelables, à la suite de la restructuration de cette dernière, en proie à d'importantes difficultés financières en 2012²⁴. Présente en France et en Serbie, Elicio est également impliquée dans 19 parcs éoliens terrestres en Belgique (pour un total de 53 éoliennes)²⁵. De plus, Elicio contrôle intégralement la société Elnu, qui détient 50 % du parc Norther, la seconde moitié du capital de ce parc étant détenue par Boreas Wind Offshore, société elle-même contrôlée par Eneco.

¹⁸ Au 31 décembre 2023, la société NEB Participations était détenue à 71 % par Nethys et à 29 % par la compagnie d'assurance belge Ethias. NEB Participations détient une participation de 50,36 % dans l'aéroport de Liège et de 20,86 % dans le fonds d'investissement liégeois Noshaq.

¹⁹ Sources : Socofe et rapports annuels des sociétés concernées au 31 décembre 2023.

²⁰ Ce pourcentage se décompose comme suit : CENEO (23,5 %), FINIMO (1,1 %), IDEA (0,3 %), IDEFIN (2,7 %), IEG (0,4 %), IPFBW (4,1 %), SOFILUX (1,4 %), TRANS&WALL (1,1 %) et la Ville de Wavre (0,12 %).

²¹ Ce pourcentage se décompose comme suit : Belfius Banque (3,84 %) et sa filiale Capline (1,74 %), Ethias (3,84 %), le fonds d'investissement liégeois Noshaq (2,22 %), l'assureur P&V (3,49 %) et Wallonie Entreprendre (WE, 4,20 %).

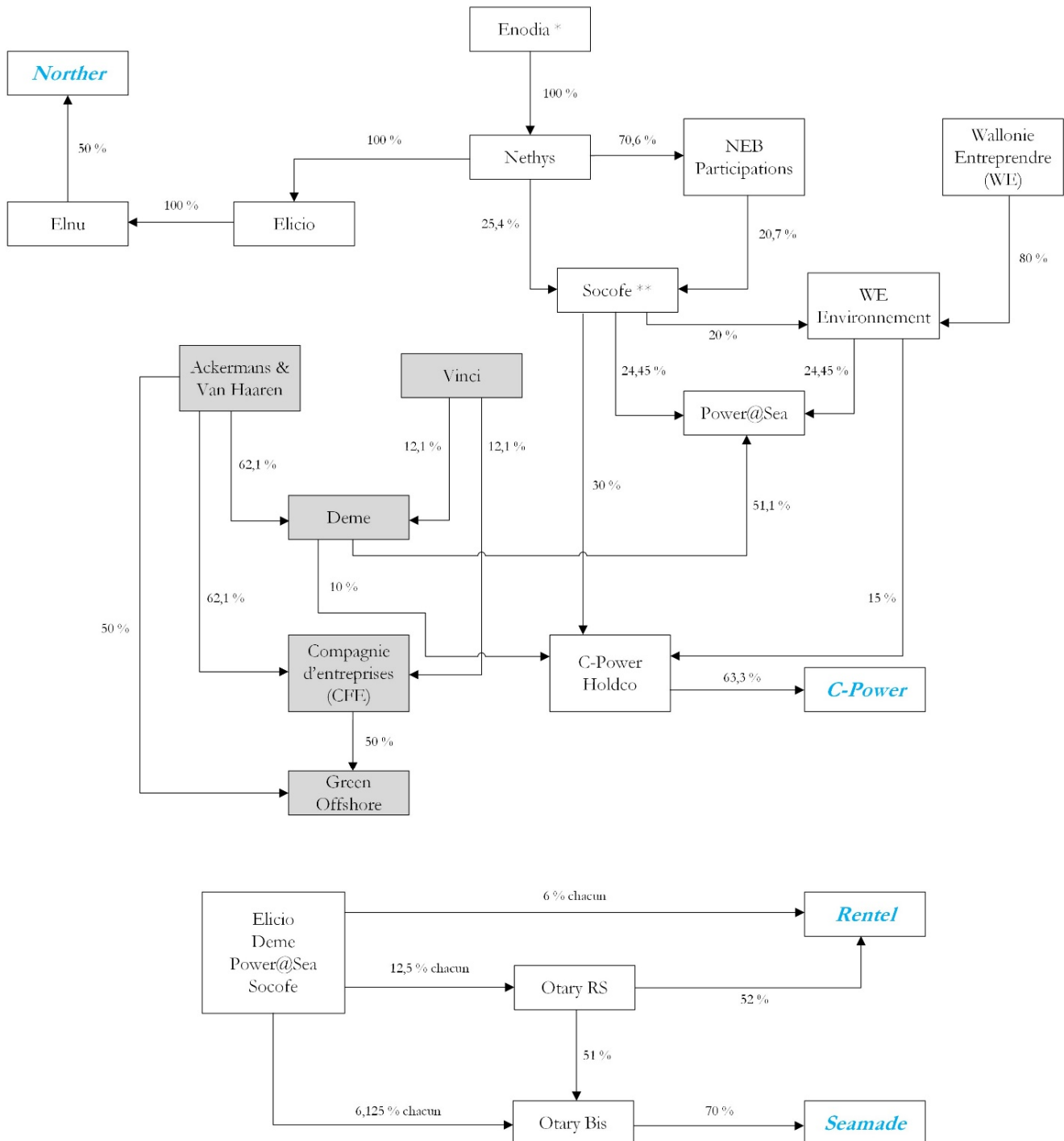
²² Voir également F. COLLARD, D. VAN DEN ABBEEL, « Radiographie de l'actionnariat public en Belgique », *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, 16 juin 2021, www.crisp.be.

²³ Rapports annuels des sociétés concernées au 31 décembre 2023.

²⁴ Source : Elicio.

²⁵ Par ordre chronologique d'implantation, à : Zedelgem, Bruges (Bruges III), Gistel, Middelkerke, Bastogne, Kallo (Beveren), Ypres, Maldegem, Berlare, Perwez, Arendonk, Gand, Evergem, Bruges (Bruges IV), Zele, Eeklo-Maldegem, Balen, Bassenge et Hannut.

Schéma 3. Présence des pouvoirs publics wallons dans l'éolien *offshore* (au 31 décembre 2023)



* L'intercommunale pure de financement Enodia est détenue par la Province de Liège (à hauteur de 53,9 %), par 74 communes et par la Région wallonne.

** Les autres actionnaires de la Socofe sont essentiellement des intercommunales pures de financement wallonnes et des acteurs financiers et institutionnels (cf. notes 20 et 21).

Les cases grisées représentent l'actionnariat privé belge associé à l'actionnariat public repris dans ce schéma.

Du côté flamand, la société d'investissement public Z-Kracht, déjà présente au capital de C-Power Holdco (cf. *supra*), figure aussi parmi les huit membres du consortium Otary. Z-Kracht est la division *offshore* de Nuhma, son actionnaire majoritaire. Plus précisément, l'actionnariat de Z-Kracht est composé de quatre *holdings* intercommunales spécialisés dans les investissements dans le secteur de l'énergie ²⁶ : Creadiv (dont sont actionnaires des communes du Brabant flamand et quelques-unes du Brabant wallon ²⁷) et Fineg (communes de la province d'Anvers ²⁸) détiennent chacun 9,09 %, Efin (communes de Flandre occidentale ²⁹) en possède 31,81 % et Nuhma (communes du Limbourg) en contrôle 50,01 %.

La structure actionnariale qui prévaut dans Z-Kracht, et qui repose donc sur la présence de ces quatre *holdings* intercommunales, est également celle en place dans Aspiravi Offshore II, la filiale du producteur d'énergie verte flamand Aspiravi, également impliqué dans l'actionnariat d'Otary. Aspiravi Holding, qui détient 100 % d'Aspiravi Offshore II, est en effet détenu par Creadiv (à hauteur de 10 %), Efin (35 %), Fineg (10 %) et Nuhma (45 %) ³⁰. Aux côtés du Vlaamse Energieholding, Aspiravi Holding détient également, à 84,9 %, Aspiravi Offshore, actionnaire majoritaire depuis peu du parc Northwind (cf. *infra*). Fondée en 2002, la société de production d'électricité verte Aspiravi est active dans l'éolien *offshore* et terrestre (249 éoliennes) et possède deux centrales biomasse (à Wielsbeke et à Oostrozebeke, pour un total de 45 MW de puissance installée).

Le *holding* d'investissement des communes limbourgeoises dans les énergies renouvelables, Nuhma (Nutsbedrijven houdstermaatschappij – aussi présenté comme Het Limburgse Klimaatbedrijf), très actif dans le secteur énergétique (avec des participations dans Aspiravi, Z-Kracht, Vlaamse Energieholding, ainsi que dans les gestionnaires de réseau de transport Elia et Fluxys), a par ailleurs fondé en 2018 une société coopérative citoyenne, ECO2050, pour que les Belges puissent investir, de manière indirecte ³¹, dans les parcs éoliens *offshore* où le *holding* est lui-même présent : C-Power, Northwind, Rentel et Seamade. Si des dizaines de sociétés coopératives permettent aux citoyens d'investir dans des projets locaux d'énergie renouvelable (Ecopower, Aspiravi Samen, Eoly, Electrabel CoGreen, etc.), il s'agit de la première coopérative citoyenne dans le secteur de l'éolien *offshore* ³². En 2020, un autre *holding* intercommunal flamand, Efin, est également entré au capital d'ECO2050 ³³. Efin détient des participations stratégiques dans l'éolien *offshore* et l'éolien terrestre (via Aspiravi et Luminus ³⁴), dans les gestionnaires de réseaux de transport Elia et Fluxys, dans le solaire (via Sunfin), et dans la vente et la production d'électricité (via Luminus et Aspiravi).

²⁶ Comptes annuels des sociétés concernées au 31 décembre 2023.

²⁷ À savoir les communes de Chastre, d'Incourt, de Perwez et de Villers-la-Ville.

²⁸ Auxquelles s'ajoutent les communes de Kampenhout et de Steenokkerzeel, en Brabant flamand, et celle de Zelzate, en Flandre orientale.

²⁹ Auxquelles s'ajoute la commune de Vosselaar, en province d'Anvers.

³⁰ Comptes annuels des sociétés concernées au 31 décembre 2023. Dans Northwind, la participation d'Aspiravi passe par Aspiravi Offshore, société détenue à 84,9 % par Aspiravi Holding et à 15,1 % par le Vlaamse Energieholding.

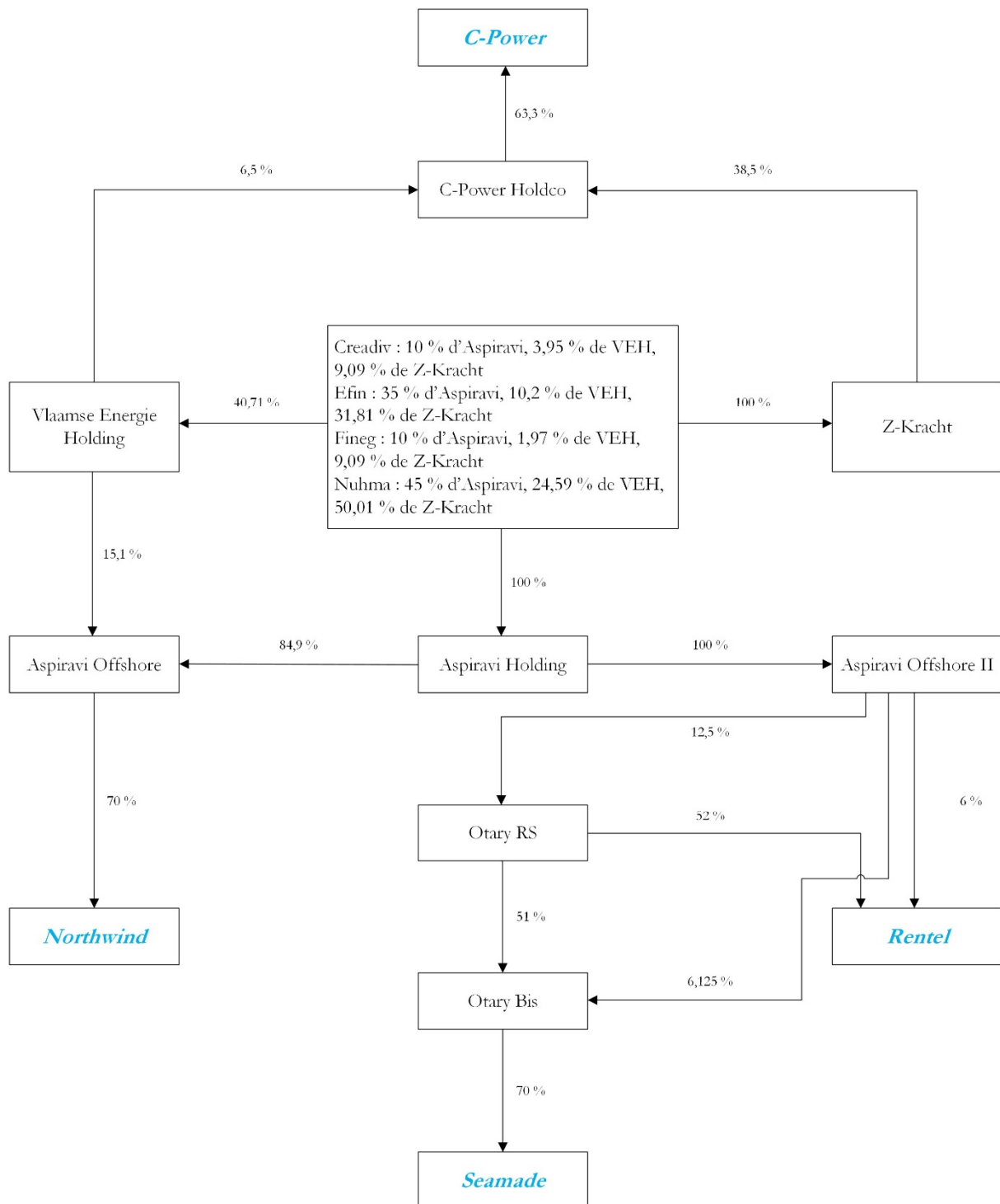
³¹ Via un prêt subordonné d'une durée de cinq ans à Z-Kracht.

³² « Les Belges peuvent désormais investir dans l'éolien en mer », *L'Écho*, 1^{er} juin 2019.

³³ Rapport annuel de la société ECO2050 au 31 décembre 2020.

³⁴ Via l'intercommunale Publiec.

Schéma 4. Présence des communes flamandes dans l'éolien *offshore*
(au 31 décembre 2023) *



* Les participations dans C-Power et Northwind sont celles annoncées en 2024.

Le rôle de Colruyt

Si l'actionnariat public assure à la Belgique un certain ancrage dans les parcs *offshore* déjà en activité au large de ses côtes, un autre acteur belge a joué un rôle prépondérant dans le développement de l'éolien en Mer du Nord : Colruyt.

Leader de la grande distribution, le groupe Colruyt est entré au capital du projet Belwind en 2010, aux côtés de la société publique flamande d'investissement, la Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV), ainsi que de plusieurs actionnaires néerlandais, dont la coopérative énergétique Meewind. La concession de Belwind avait été, à l'origine, attribuée en 2008 au groupe néerlandais Econcern, spécialiste des énergies renouvelables. Mais celui-ci, victime de la crise financière, a fait faillite en avril 2009³⁵. Colruyt est également devenu l'actionnaire majoritaire, en 2011, d'un second parc éolien *offshore*, Northwind, aux côtés du producteur flamand d'énergie verte Aspiravi. En 2012, le groupe Colruyt, via la société Colruyt Group et la société Korys (qui est la société d'investissement liée à la famille Colruyt³⁶), et la PMV ont créé la société Parkwind, basée à Louvain, afin d'y regrouper l'ensemble des activités qu'ils détiennent dans l'éolien *offshore*, soit à ce stade Belwind et Northwind³⁷. Deux autres concessions ont atterri, en 2015, dans les mains de partenariats incluant Parkwind : Nobelwind et Northwester 2. Mais le portefeuille d'actions du groupe Colruyt ne se limite pas à l'éolien *offshore* et, afin de rassembler et d'optimiser ses activités liées au développement des énergies renouvelables, les sociétés Colruyt Group (pour 60 %) et Korys (pour 40 %) ont créé, en décembre 2019, la société Virya Energy³⁸. Celle-ci rassemble sous la même structure organisationnelle Parkwind, pour l'éolien *offshore*, Eurowatt, un développeur français de parcs éoliens terrestres, détenu alors à un peu plus de 50 % par le groupe Colruyt³⁹, et Eoly, filiale à 100 % du groupe Colruyt, axée sur l'éolien terrestre en Belgique⁴⁰. Dans le même temps, la participation minoritaire (16,4 %) détenue par la PMV dans Parkwind depuis 2012 a été vendue à la nouvelle structure aux mains du groupe Colruyt⁴¹.

Avec une participation, comme premier actionnaire ou comme actionnaire majoritaire, dans quatre des huit parcs au large des côtes belges (Belwind, Nobelwind, Northwind et Northwester 2), le groupe Colruyt s'est imposé comme un acteur privé incontournable de l'éolien *offshore*. Mais ce groupe a ensuite organisé son repli dans ce secteur en deux temps, en ouvrant le capital *offshore* belge à des intérêts japonais.

Les actionnaires japonais

Comme on l'a mentionné plus haut, les parcs éoliens belges comptent en effet dans leur actionnariat, à l'heure actuelle, une part importante de capitaux provenant

³⁵ « Belwind démarre dans les temps, sauvée par Colruyt », *L'Écho*, 10 décembre 2010.

³⁶ En 2012, les enfants et petits-enfants de Franz Colruyt et de son frère Henri ont décidé de regrouper et de rationaliser leurs fonds d'investissement au sein d'un méga-*holding*, Korys.

³⁷ Source : Parkwind.

³⁸ *Moniteur belge*, 23 décembre 2019.

³⁹ Virya Energy est aujourd'hui actionnaire à 100 % d'Eurowatt.

⁴⁰ Comptes annuels de Virya Energy au 31 décembre 2020.

⁴¹ PMV, « PMV verkoopt belang in Parkwind », communiqué, 28 avril 2020.

de sociétés japonaises. En 2014, la société Parkwind s'est associée à la Sumitomo Corporation dans un partenariat stratégique pour investir dans le développement de Belwind, Northwind et Nobelwind, dans un premier temps, avant de participer ensemble également au projet d'investissement lié au parc Northwester 2, en 2018 ⁴². Pour ce faire, Parkwind a revendu une partie des actions qu'elle détenait dans les parcs *offshore* belges à la Sumitomo Corporation. Celle-ci est une société d'investissement appartenant à un consortium d'entreprises japonaises regroupées au sein du groupe Sumitomo. Les secteurs d'activités dans lesquels opère le groupe sont multiples : acier, automobile, chimie, immobilier, médias, transport ou encore transformation énergétique (gaz naturel, hydrogène, stockage d'énergie, énergies renouvelables...). Aux côtés de la société Parkwind, qui assure le développement et l'exploitation des projets éoliens *offshore* dans lesquels elle a investi, Sumitomo apporte ses compétences en matière de gestion de projet. Cette « carte de visite » acquise en Belgique a permis à l'entreprise japonaise de participer ensuite à des projets de plus grande envergure, au Royaume-Uni (Race Bank et Galloper) et en France (Tréport et Noirmoutier). Sumitomo, à travers la Sumitomo Mitsui Banking Corporation, figure également sur la longue liste des partenaires bancaires qui financent la construction de ces parcs éoliens *offshore* en Mer du Nord. En 2017, Sumitomo a revendu à la société Parkwind ses parts dans le parc Belwind.

Depuis peu, Sumitomo n'est plus le seul investisseur japonais ayant collaboré avec le groupe Colruyt pour exploiter le vent en Mer du Nord. En juillet 2023, après des mois de négociation, le groupe Colruyt a annoncé la finalisation du rachat de Parkwind par la compagnie d'électricité japonaise Jera ⁴³. Un accord dans ce sens avait déjà été signé en mars 2023 entre Virya Energy et Jera ; à l'époque, le groupe Colruyt avait justifié son désinvestissement dans l'éolien *offshore* en expliquant que « la situation du marché de l'énergie, le Green Deal européen et les tensions géopolitiques ont un impact sur la vitesse d'évolution de l'industrie *offshore* » ⁴⁴. Cela se traduit, selon Colruyt, « par une augmentation substantielle de la taille des projets éoliens *offshore*, et une augmentation intense de la concurrence, ce qui implique des risques financiers plus élevés pour les investisseurs ». Par ailleurs, le cœur de métier du groupe Colruyt reste la grande distribution et, sur ce terrain, les années post-Covid se sont avérées compliquées ⁴⁵. S'il semble destiné à apporter un peu d'air frais au groupe dans son ensemble, le repositionnement décidé par Colruyt place dans des mains japonaises le plus grand développeur de parcs éoliens *offshore* en Belgique puisque la société Parkwind détenait, au moment de sa revente à Jera, une participation majoritaire ou principale dans la moitié des parcs belges opérationnels en Mer du Nord (cf. *supra*) et qu'elle opère également en Allemagne et en Irlande.

⁴² Source : Sumitomo Corporation.

⁴³ Parkwind, « Acquisition de Parkwind clôturée avec succès entre Jera et Virya Energy », communiqué, 26 juillet 2023.

⁴⁴ Virya Energy, « Virya Energy conclut un accord pour céder son activité d'énergie éolienne *offshore* à Jera », communiqué, 22 mars 2023.

⁴⁵ « Colruyt a-t-il touché le fond ? », *L'Écho*, 14 décembre 2022.

Fondée en 2015, la société Jera est détenue à parts égales par deux poids lourds du secteur énergétique japonais : la Tokyo Electric Power Company (TEPCO)⁴⁶, société liée à l'État japonais, et la Chubu Electric Power Company⁴⁷. La société Jera se positionne en bonne place, au niveau mondial, dans le commerce du gaz naturel liquéfié (GNL), dans le transport de carburant et dans la production d'électricité⁴⁸. Dès 2019, Jera a repris les activités de production d'énergie thermique de ses deux sociétés mères⁴⁹. L'entreprise compte ainsi pour un tiers de la production d'électricité au Japon, via l'utilisation de GNL et via des centrales au charbon. En conséquence, le bilan carbone de cette entreprise est assez piètre, ce qui la met sous pression et la pousse à investir dans les énergies renouvelables, notamment en Europe⁵⁰. Pour autant, Jera considère toujours son activité GNL comme vitale pour son avenir, surtout au Japon où il s'agit de la première ressource énergétique du pays. Les projets d'investissement éolien de l'entreprise nippone en Europe côtoient dès lors une longue liste de projets GNL ou de centrales thermiques au gaz, ainsi qu'une nouvelle centrale au charbon en Indonésie⁵¹.

L'influence japonaise en Mer du Nord passe enfin par le producteur et fournisseur Eneco, actionnaire des parcs Norther et Seamade et propriété, jusqu'il y a peu, de 44 communes néerlandaises. Eneco proclame demeurer « une entreprise énergétique néerlandaise intégrée et indépendante »⁵². Toutefois, cette société est également passée, en 2020, entre des mains japonaises : celles de la Mitsubishi Corporation (pour 80 %) et de Chubu Electric Power (pour 20 %). Comme Jera, qui a repris les activités fossiles de Chubu et de TEPCO, Mitsubishi soutient le renouvelable en Europe mais continue d'investir dans de nouvelles centrales au charbon, que Mitsubishi assure « moins polluantes »⁵³.

Dans un cas comme dans l'autre, l'investissement dans le développement du secteur éolien *offshore* par ces sociétés japonaises apparaît donc motivé, au moins en partie, par la volonté d'équilibrer quelque peu un portefeuille comptant surtout des centrales de production d'électricité exploitant des énergies fossiles, à l'heure où l'engagement en faveur des énergies renouvelables apparaît incontournable, notamment pour la réputation des entreprises.

⁴⁶ TEPCO est notamment connu pour sa production d'énergie fossile et nucléaire et sa responsabilité, en tant qu'exploitant, dans la catastrophe nucléaire de Fukushima, survenue en mars 2011.

⁴⁷ Chubu est également l'un des deux actionnaires japonais, avec Mitsubishi, du producteur et fournisseur Eneco.

⁴⁸ Virya Energy, « Virya Energy conclut un accord pour céder son activité d'énergie éolienne *offshore* à Jera », communiqué, 22 mars 2023.

⁴⁹ Source : Jera.

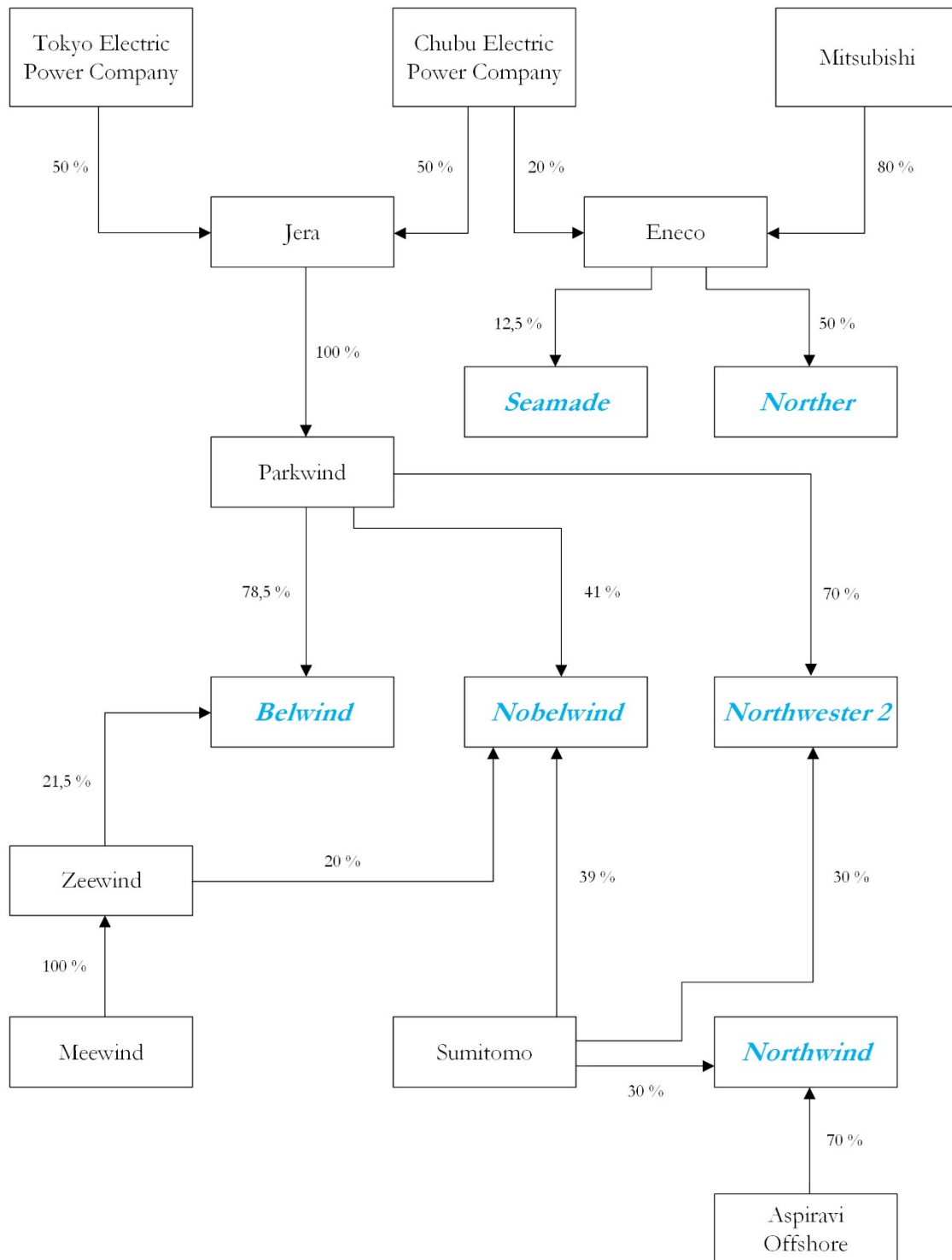
⁵⁰ « Japan's biggest power company seeks investors to boost renewables », *Financial Times*, 25 juillet 2023.

⁵¹ Source : Jera.

⁵² Eneco, « Finalisation de l'acquisition d'Eneco par le Consortium Mitsubishi corporation et Chubu Electric Power », communiqué, 25 mars 2020.

⁵³ Ces centrales sont connues sous l'appellation Integrated Coal Gasification Combined Cycle Power Plants (IGCC).

Schéma 5. Présence des actionnaires japonais dans l'éolien *offshore*
(au 31 décembre 2023)



En entrant au capital de Northwind, en 2014, la société japonaise Sumitomo Corporation avait acquis la moitié des parts que détenait jusque-là Parkwind, chacune des deux sociétés se retrouvant ainsi avec 30 % du capital ⁵⁴. Le producteur belge d'énergie renouvelable Aspiravi, majoritairement aux mains des communes flamandes (cf. *supra*), détenait alors les 40 % restants. Mais Aspiravi a annoncé en mars 2024 que, conformément aux dispositions contractuelles le liant aux autres actionnaires et à un accord intervenu avec ceux-ci, il allait faire valoir son droit de reprise sur les actions détenues par Parkwind, après le passage de celui-ci du portefeuille du groupe Colruyt vers celui du japonais Jera ⁵⁵. En procédant de la sorte, Aspiravi – et donc aussi son actionnariat public – se positionne également, à l'instar des partenaires de C-Power Holdco, comme des acteurs incontournables du secteur, avec l'objectif de faciliter sa participation future à la nouvelle zone éolienne Princesse Élisabeth.

Des acteurs aux profils et aux motivations différents

Longtemps omniprésent et acteur central dans le développement des projets éoliens *offshore* en Mer du Nord, le groupe Colruyt a choisi d'organiser son repli et de se recentrer sur son cœur de métier, la grande distribution. En prenant cette décision, le groupe a, en deux temps, ouvert le capital *offshore* belge à des intérêts japonais. Plusieurs sociétés nippones sont aujourd'hui impliquées dans l'éolien *offshore* au large des côtes belges : Sumitomo et Jera, entrées par l'entremise de Colruyt, ainsi que le producteur et fournisseur néerlandais Eneco, racheté en 2020 par les sociétés japonaises Mitsubishi et Chubu. L'objectif de Sumitomo est d'investir dans des secteurs porteurs et son expérience belge lui a permis d'accéder à d'autres projets plus ambitieux, au Royaume-Uni et en France. Pour Jera, Mitsubishi et Chubu, investir dans le renouvelable européen sert sans doute partiellement à verdir un bilan carbone peu enviable. Les intérêts japonais représenteraient 35 % des participations dans l'éolien *offshore* déjà actif au large des côtes belges.

Les autres acteurs prédominants en Mer du Nord dans les huit premiers parcs établis dans les eaux territoriales belges sont des consortiums belges qui reposent en bonne partie sur des investisseurs publics : C-Power Holdco et Otary. Récemment, certains membres de ces consortiums ont décidé de saisir les opportunités qui leur étaient offertes d'accroître leur présence en Mer du Nord. Ces décisions ont été justifiées par la volonté d'assurer l'ancrage belge dans l'éolien *offshore* et le souhait de renforcer leur positionnement alors qu'une seconde zone, la zone Princesse Élisabeth, a commencé la mise aux enchères de la première de trois nouvelles concessions. Auprès de ces investisseurs publics, on retrouve un groupe privé belge, le *holding* anversois AvH, qui opère par l'entremise de l'expert en dragage et en ingénierie Deme et des sociétés d'investissement Green Offshore et Power@Sea. Ensemble, les investisseurs belges pèsent pour 53 % des participations dans les parcs *offshore* existants. Leurs motivations apparaissent assez différentes de celles des actionnaires japonais.

⁵⁴ Comptes annuels de Northwind au 31 décembre 2014.

⁵⁵ Aspiravi, « Aspiravi Offshore acquiert 70 % des actions du parc éolien *offshore* Northwind », communiqué, 19 mars 2024.

À côté de ces deux grands groupes d'actionnaires, on a relevé la faiblesse de la participation d'Engie et d'EDF, qui constituent pourtant des acteurs historiques de la production d'électricité en Belgique. Néanmoins, ces grands groupes énergétiques s'organisent eux aussi pour espérer s'implanter dans la nouvelle zone. Engie (via Ocean Winds) et Eneco ont ainsi annoncé en juillet dernier s'associer à nouveau au consortium Otary afin de participer conjointement à l'appel d'offre pour les concessions éoliennes *offshore* de la zone Princesse Élisabeth ⁵⁶. Face à eux, d'autres concurrents ont également fait part publiquement de leurs appétits, comme le consortium composé du producteur et fournisseur Luminus, de sa maison mère EDF et du groupe d'ingénierie marine Jan De Nul, ou le partenariat germano-danois entre RWE et Ørsted, spécialiste du développement éolien. Les noms de Parkwind ou encore des sociétés pétrolières TotalEnergies, Shell et BP sont eux aussi cités parmi les candidats présumés ⁵⁷. Le lauréat pour l'attribution de la première parcelle de la zone Princesse Élisabeth (qui comptera une capacité installée de 700 MW) devrait être annoncé fin 2025. Les enchères pour l'attribution des deux autres parcelles (entre 1 225 MW et 1 400 MW chacune), seront lancées entre 2026 et 2028 ⁵⁸.

*

* *

On l'a compris à l'analyse de l'actionnariat des huit parcs qui composent déjà la zone orientale, les grandes manœuvres en cours dans le secteur de l'éolien *offshore* belge ne sont certainement pas terminées. Les enjeux sont majeurs, tant pour les sociétés actives – dont la nature (société publique ou privée, belge ou non) et les motivations apparaissent assez variées – que pour la société belge dans son ensemble, vu l'accroissement important des besoins en électricité qui marquera les prochaines années.

Au-delà de leurs aspects économiques, ces nouvelles constructions ont des implications environnementales, sociétales ou politiques, que les contestations des projets Boucle du Hainaut et Ventilux ⁵⁹ illustrent pleinement.

Derrière leur caractère technique ou nébuleux, les enchères qui ont récemment débuté pour l'attribution de concessions dans la zone Princesse Élisabeth mériteront donc d'être suivies attentivement.

Pour citer cet article : Fabienne COLLARD, « À qui appartiennent les éoliennes de la Mer du Nord ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 10 décembre 2024, www.crisp.be.

⁵⁶ Engie, « Engie fait partie d'un consortium stratégique pour l'obtention des concessions éoliennes *offshore* de la zone Princesse Élisabeth », communiqué, 12 juillet 2024.

⁵⁷ « La zone éolienne *offshore* Princesse Élisabeth bientôt aux enchères », *L'Écho*, 6 septembre 2024.

⁵⁸ Source : Service public fédéral Économie.

⁵⁹ Cf. notamment B. BIARD, « L'année politique 2022 en Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2569, 2023, p. 28-29.